

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal Du 28 septembre 2022

Ville de  
CYSOING  
Nomenclature

7.6



2022/061

L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 21 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Étaient présent(e)s :** DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, LUCHIER Catherine, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, LEPERS Isabelle, VIAU Gaelle, LESY Denis, MINET Frédéric, FREMAUX Céline, POUILLART Laurent, ROBIL Raphael, SILVESTRI Antoine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic

**Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :** DEVILDER Marin (pouvoir DUMORTIER Benjamin), THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry)

**Etaient absents excusé :** CORNE Adeline

### POINT N 13 : Collège Notre Dame : mise à disposition des salles de sports 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de CYSOING met à disposition, pour favoriser la pratique sportive des collégiens, ses salles de sports .

Dans ce cadre et pour favoriser l'entretien des installations sportives, des conventions sont envisagées avec les autorités du collège pour définir les créneaux d'utilisation à retenir en vue de calculer le montant de la participation financière à verser à la commune.

Compte tenu de la crise sanitaire, les créneaux de mise à disposition prévues initialement ont été bouleversés pour l'année scolaire 2020/2021, l'année scolaire 2021/2022.

Après échange avec le collège, le volume d'heures à retenir pour la mise à disposition des salles de sports pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à 1 582 heures.

Le considérant, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des salles de sports avec le collège Notre Dame pour l'année scolaire 2021/2022 jointe au présent pour le volume horaire de 1 582 heures à 14 euros de l'heure soit un montant de 22 148€.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,  
Benjamin DUMORTIER  
Signé le 01/10/2022

le Secrétaire  
Nadia COURBEZ  
signé le 03/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication